L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 1er JUILLET.

Italie.

Rome, 11 juin, soir.

M. Laporta, jeune député sicilien, prononçait un très brillant discours, aussi modéré que possible, lorsque, agacé par le sourire de M. Spaventa, il lui lança cette apostrophe: "Je ne puis dire de vous que vous n'ayez rien fait pour la patrie; je me souviens des journées de Turin!"

M. Spaventa était, en effet, secrétaire général du ministère de l'intérieur, à Turin, en 1864, au moment des fusillades de la place Saint-Charles.

Frappé en pleine poitrine par cette insulte,—car c'en était une en dépit de la forme modérée dans laquelle elle est faite,—M. Spaventa, mû comme par un ressort, se lève, pâle de colère, et, interrompant l'orateur: "Vous êtes un niais!" lui dit-il.

Cette interruption soulève à gauche une vraie tempête. Les députés de ce côté de la Chambre, debout, frappent du poing sur leur banc et crient à tue-tête: "A la porte! à la porte!"

Le tumulte atteint son comble, lorsque M. Spaventa a fait mine de vouloir s'expliquer.

Après un quart d'heure d'un bruit infernal que la sonnette du président ne peut apaiser, le calme se rétablit peu à peu.

M. Bianchen rappelle à l'ordre le ministre des travaux publics.

La gauche applaudit bruyamment, et M. Laporta peut reprendre son discours, bien que l'agitation n'ait pas encore tout à fait cessé.

"Je ne répondrai pas, dit-il, dans le Parlement, à l'honorable Spaventa par des paroles qui ne sont pas parlementaires."

A l'issue de la séance, M. Laporta a prié le général Fabrizi et l'honorable M. Farini de demander au ministre une réparation par les armes. M. Laporta a prié le général Bartolé-Viale et l'honorable M. Codronchi de le représenter.

On ne sait pas encore comment tout cela finira. Les esprits sont très irrités.

Rome, 12 juin.

Dans la séance de la Chambre des députés d'hier, M. Tajani avait raconté quelques faits tendant à établir l'antagonisme qui règne, en Sicile, entre la police et les carabiniers, entre les autorités politiques et la magistrature.

D'après M. Tajani, les autorités de Palerme se seraient adressées à quelques chefs de malfaiteurs pour combattre d'autres malfaiteurs; plusieurs délits auraient été commis par des individus jouissant de la confiance de l'autorité, ou même par quelques agents subalternes de la police.

M. Lanza a pris la parole en qualité d'ancien président du conseil.

Il proteste vivement contre cette allégation et demande que M. Tajani cite les dates et les noms.

Le ministre prononce encore quelques paroles qu'il est impossible d'entendre au milieu des applaudissements de la droite et des cris de la gauche.

Le tumulte, les cris, l'agitation sont au comble.

Le président, ne pouvant pas rétablir le calme, suspend d'abord, et finalement lève la séance.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. Lanza rectifie les assertions de M. Tajani. Il démontre que les faits ont été dénaturés; il demande la nomination d'une commission de neuf membres pour vérifier les faits. Tous les anciens membres du cabinet Lanza s'associent à la proposition de M. Lanza, laquelle est renvoyée à une commission.

M. Cairoli propose de suspendre la discussion jusqu'au rapport de la commission des neuf demandée par M. Lanza.

La séance est renvoyée à demain dimanche.

ESPAGNE.

Il nous revient de divers côtés que don Carlos a reçu dans ces derniers temps des subsides considérables de l'étranger. Un comité central, dont le président est le duc de Modène, beau-frère du comte de Chambord et oncle de don Carlos, aurait réussi à négocier un emprunt au profit du prétendant, avec plusieurs banquiers. Au mois de mai, en Allemagne seulement, un million aurait été souscrit, principalement par l'aristocratie catholique de la Westphalie et des provinces du Rhin. La plus grande partie de l'argent versé aurait été employée à l'envoi d'armes et de matériel de guerre.

La comtesse de Windischgraetz a fait parvenir à don Carlos 750,000 fr., produit d'une quête faite par elle dans la noblesse de Bohême.

La *Gaceta* de Madrid publie les décrets chargeant le général Jovellar du commandement de l'armée du Centre et le général Primo de Rivera de l'intérim du ministère de la guerre, et nommant le contre-amiral Doran, ministre de la marine.

Madrid, 11 juin, soir.

Le roi a présidé ce soir à l'inauguration des marchés couverts, construits par une Compagnie anglaise sur la place Cebada. Après les discours du comte de Toreno et du marquis de Valderas, le roi a remercié la municipalité de Madrid et les capitalistes étrangers pour la construction du monument.

Il a fait remarquer combien le progrès de la science a concouru à l'établissement et à l'assainissement de la capitale de l'Espagne.

"Malheureusement, a dit Sa Majesté, nos discordes civiles ont empêché, durant de longues années, la marche du progrès. Ne désespérons pas, toutefois, de l'avenir puisque, malgré la guerre civile, nous voyons s'élever de si beaux monuments; réunissons tous nos efforts pour terminer la guerre et obtenir une pacification qui rendra la prospérité à l'Espagne."

Ce discours a été suivi par de vifs applaudissements et par des cris répétés de: Vive le roi!

Le roi a félicité M. Léon Lichtons, ingénieur français, ancien élève de l'Ecole centrale de Paris, qui a dirigé les travaux.

Sa Majesté et la princesse des Asturies ont été très acclamées à leur arrivée et à leur départ.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN FRANCE.—On lit dans l'*Echo universel*:

Le gouvernement se préoccupe actuellement, nous assure-t-on, d'examiner à quel moment il est plus opportun de fixer la date des élections générales, au point de vue de la facilité pour les électeurs ruraux de prendre part au scrutin.

On est convaincu, dans les sphères gouvernementales, que l'Assemblée aura épuisé son ordre du jour avant la fin du mois de juillet, et qu'elle aura statué, à cette date, sur toutes les lois au vote desquelles M. Buffet, dans son entrevue avec la commission Courcelle, avait limité la tâche de l'Assemblée, et dont les gauches contestaient alors l'urgence.

L'Assemblée a voté, en quatre séances, la loi sur le régime pénitentiaire; elle aura terminé vers la fin de la semaine la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur; M. le garde des sceaux déposera avant peu le projet de loi sur la presse; le rapport sur le budget de 1876 est prêt et la commission des Trente a terminé l'examen des deux premières lois constitutionnelles complémentaires.—On peut donc fixer dès à présent, à quelques jours près, le terme des travaux de l'Assemblée.

—Le gouvernement belge dut céder, il y a quelque temps, à de secrètes injonctions de la Prusse, et, le lendemain de l'affaire Duchesne, il se mit à l'œuvre pour insérer dans le Code pénal un article punissant des délits semblables à celui que les tribunaux venaient de poursuivre.

Voici, d'après l'*Indépendance belge*, les dispositions de ce projet de loi tendant à réprimer l'offre de commettre un crime:

"Quiconque aura proposé de commettre des crimes punissables par la peine de mort ou par les travaux forcés, ou qui aura proposé de prendre part à un pareil crime, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans, à moins de circonstances atténuantes. Quiconque aura accepté une offre de ce genre sera passible de la même peine. Le coupable pourra en outre être condamné à l'interdiction et placé sous la surveillance de la haute police pendant cinq ou dix ans. Toutefois l'offre simplement verbale ne sera punie que si elle est subordonnée à des dons ou à des promesses.

"Une disposition relative aux susdits délits sera ajoutée à la loi sur les extraditions."

LE PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE ET BISMARCK.—Une lettre particulière de Berlin nous apprend qu'un épisode du dernier voyage du prince impérial a été fort remarqué dans la haute société et les cercles gouvernementaux prussiens, et a sensiblement mortifié M. de Bismarck.

La seule personne que le prince impérial, à son dernier passage à Munich, ait invitée à sa table, en dehors des princes de la famille royale de Bavière et de quelques personnages diplomatiques, conviés pour ainsi dire obligés, est le professeur Holtzendorff, le défenseur du comte d'Arnim devant le tribunal de Berlin, qui venait précisément de publier un volumineux mémoire pour la défense de son client en appel.

Comme on ne connaissait aucune relation antérieure entre le prince impérial et l'habile avocat, on est assez porté à considérer la marque de distinction qu'il a reçue du prince comme une marque de désapprobation, de la part de ce dernier, à l'adresse du chancelier, et M. de Bismarck lui-même partagerait cette manière de voir.

—Le gouvernement anglais a fait à la Chambre des communes une importante déclaration sur la liberté religieuse. Elle contraste heureusement avec les cris de haine et d'oppression poussés contre les catholiques par M. Gladstone, lord Russel et leurs partisans.

Voici le résumé de la réponse de lord Derby:

"Je sais qu'en effet un grand nombre de jésuites résident en Angleterre, et que cela constitue un délit aux termes de la loi de l'émancipation des catholiques, qui existe depuis un demi-siècle; mais cette loi n'a jamais été appliquée, et le gouvernement n'a pas l'intention de l'appli[illegible] ... tombée en ... contraire ... jamais été...

Liste des Récompenses qui seront décernées par l'Association des Cultivateurs-fruitiers des Etats du Golfe, à la 3ème Foire Annuelle, 14, 15 et 16 Juillet 1875.

CLASSE I.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....$50
Pour la collection de même nature venant en second ordre.....30
Idem, venant en troisième ordre.....15

CLASSE II.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....$25
Idem, venant en second ordre.....15
Idem, troisième ordre.....10

CLASSE III.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fleurs, d'Arbustes et de Plantes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....$25
Idem, venant en second ordre.....15
Idem, troisième ordre.....10

CLASSE IV.

Pour le plus grand et le meilleur déploiement des genres contenus dans les trois classes ci-dessus en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....$50

CLASSE V.

Pour la plus grande et la meilleure collection, soit de Pommes, soit de Poires, soit de Pêches ou de Raisins, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....$10
Idem, venant en second ordre.....5
Idem, troisième ordre.....3

CLASSE VI.

Pour la plus grande et la meilleure collection soit d'Oranges, soit de Figues, soit de Prunes ou d'autres espèces de fruits cultivés, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....$5
Idem, venant en second ordre.....3
Idem, troisième ordre.....2

CLASSE VII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de légumes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.....$3
Idem, deuxième ordre.....2
Idem, troisième ordre.....1

CLASSE VIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de Fleurs, ou d'Arbustes ou de Plantes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence. $3
Idem, deuxième ordre.....2
Idem, troisième ordre.....1

CLASSE IX.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.....$25
Idem, deuxième ordre.....15
Idem, troisième ordre.....10
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence. 5
Idem, deuxième ordre.....3
Idem, troisième ordre.....2

CLASSE X.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.....$10
Idem, deuxième ordre.....5
Idem, troisième ordre.....3
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux.....3
Idem, deuxième ordre.....2
Idem, troisième ordre.....1

CLASSE XI.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.....$15
Idem, deuxième ordre.....10
Idem, troisième ordre.....5
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux.....5
Idem, deuxième ordre.....3
Idem, troisième ordre.....2

CLASSE XII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits secs, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.....$10
Idem, deuxième ordre.....5
Idem, troisième ordre.....3
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque de fruits secs.....3

CLASSE XIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de vins provenant de vignes cultivées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération la variété et l'excellence.....$20
Idem, deuxième ordre.....10
Idem, troisième ordre.....5
Pour le meilleur specimen de vin provenant d'une espèce quelconque de raisin ou d'autres fruits.....5

CLASSE XIV.

Pour la plus grande et la meilleure collection de liqueurs fabriquées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.....$10
Idem, deuxième ordre.....5
Idem, troisième ordre.....3
Pour le meilleur specimen d'une liqueur quelconque provenant d'une seule espèce de fruits.....3

CLASSE XV.

Pour le plus grand et le meilleur déploiement de fleurs coupées, en prenant en considération l'étendue, la variété, l'excellence et la symétrie.....$5
Idem, deuxième ordre.....3
Idem, troisième ordre.....2

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS.

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les mélados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,505 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

ANT. CARRIERE. O. CARRIERE. E. L. CARRIERE.

A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins. Porto et Sherry, huiles d'olive.
Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, Havre et Bordeaux.
19 sept—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Célébration du 4 Juillet
—ET—
GRAND FEU D'ARTIFICE.
Par la Société de Bienfaisance des
Commis de la Louisiane.
Aux Fair Grounds.
Le Dimanche, 4 Juillet 1875.
COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

E. A. Louis, Henry Durel Jr, Jos. Garcia, T. C. Smith, N. Dudonsaat, W. H. Peralta, A. Lassalle, A. B. Deimel, G. W. Emmanuel, E. Ecuyer, A. Elkin, F. A. Theil, L. T. J. Smith, F. Gambs, W. C. Wilder, A. H. C. Odenwald, L. Sirkenbach, C. F. Schnell, E. Nunez, F. J. Schnell.

Course de ponies, courses, course au trot et course de mulets; course à pied, pour les membres seulement.

On peut faire les entrées pour les courses chez C. Leighton, 100 rue du Canal. Les dames ne sont admises que sur invitation. On peut avoir des billets d'invitation en s'adressant à l'un des membres du comité, en donnant le nom et l'adresse en plein. Il n'y aura pas d'invitations après le 30 juin.

Souscription, 50 cents. On recevra des souscriptions à la porte, le jour de la fête.

Les danses auront lieu dans la bâtisse en briques et commenceront à 6 heures. Aucune danse ne sera permise sur la plateforme.

Il y aura des chars jusqu'à 2 heures du matin.
6juin—13, 20, 27, 4juillet

DIVERS.

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, EDGAR LARUE.
11 juin 75—1an

AU PUBLIC.
Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies.
Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No 124 de la rue Baronne.
Stephen Krauss, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin de sellerie du No 991 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Nagasins.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 338 rue du Camp.
A. J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 469 rue Dryades.
Eugène Erath, propriétaire du Pelican Brewery, No 282 rue Villeré.
George Steuernagel, 188 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 103 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 95 rue Gaiennié.
Capt. Jas. A. Sylvester, 243 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 331 rue Magasins.
Mme E. Siebrandt, sage-femme, 324 rue du Camp.
H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
O. T. Theisman, grocer, 364 rue des Magasins.
16 mars—1 an.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union.

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
—DIRECTEURS.—
Victor Maignan, W. B. Schmidt, L. F. Généres, A. Bonnecaze, B. Saloy, H. Labasse, J. Bayle, H. Gally, A. Chiapella.
13 fév—1an

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 33...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 33
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
13 déc—1an Nouvelle-Orléans.

PRINTING AT THE
EUREKA OFFICE
53 NATCHEZ STREET.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No. 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No. 31, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 8, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 6.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Dépot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

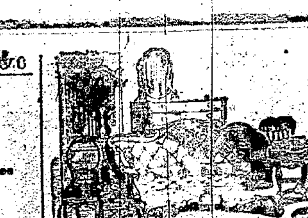

ATTENTION!!!

ATTENTION!!!

Jos. B. Hubbard

MARCHAND DE

MEUBLES

COIN

REMPARTS ET PERDIDO

Continue à écouler son stock.

Le public est invité à se pourvoir chez lui.

Les Meubles sont à la fois élégants et solides, parfaitement fabriqués et d'un fini achevé.

GRAND CHOIX DE
MEUBLES DE SALON,
De tout genre, composés de 7 à 10 pièces, faits ici ou reçus des premières manufactures des Etats-Unis, à vendre par
JOSEPH B. HUBBARD.
Coin Remparts et Perdido.

AUSSI:
Sofas, Fauteuils, Berceuses, Chaises longues, Tables à ouvrage, Pupitres pour dames, Tables de milieu. Etagères avec Glaces françaises, Consoles, Bureaux.

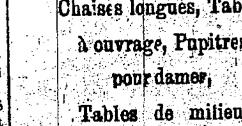

L'attention publique est appelée sur l'assortiment de
CHAISES FINES EN OSIER
Fabriquées par Thonet frères, à Vienne, Autriche, et qui ont obtenu 36 médailles de première classe depuis 1851.

AUSSI—Sur un magnifique choix
—DE—
CHAISES DE LUXE
Dorées et ornées d'incrustations, venant de Paris, et destinées aux réceptions.
JOS. B. HUBBARD.
122 Remparts, coin Perdido.

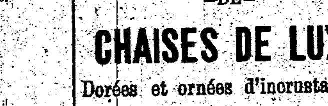

MEUBLES DE
Chambres à Coucher
DE TOUTES SORTES
A DES PRIX TRES BAS.

Dessous de lits à ressorts des derniers et des meilleurs modèles.

PLUMES D'OIES
Prises d'oies vivants (spécialité).

Echelles et Porte-Vêtements.

Meubles de salle à manger,
Meubles de Bibliothèque.
Meubles de Vestibule.
Meubles pour Cuisine.

VOYEZ PAR VOUS-MÊMES,
VENEZ
TOUT EXAMINER CHEZ
JOS. B. HUBBARD,
122 Remparts, coin Perdido.

LOTERIE.

OCCASION RARE,
—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
—FERA—
Le SAMEDI, 25 Décembre 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtre de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS.

VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:
3580 lots (en or) s'élevant à.....$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 25 décembre 1875,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi
—ADRESSÉES A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
Nouvelle-Orléans. Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.
13mai—

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS, 11 RUE ST-LOUIS. DE 11 HEURES A 3 HEURES.

Toute pièce devant recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance. Les droits de chancellerie sont payables au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à la loi, le Consul invite les Français à se faire immatriculer au Consulat; particulièrement ceux entre 20 et 40 ans, qui sont soumis au service militaire.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui viendront à décéder dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane, Mississipi, Nord de la Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas,) à donner avis de décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:
Alveur François, Anstett Charles, Anciaux Louis, Abba Auguste, Bataille Jacques, Breck François, Boyer Bernard, Bessy Charles, Convère Marchand, Chouleux Jean, Capdeville Jean, Chanot Joseph, Coutejean Pierre Henri, Dube Louis, Delalandre et famille, Escamilla Isidore, Fortinet Paul, Guérard Joseph, Guiot François fils, Gaudron François Pierre, Guenot Léon Michel, Héron Octave Pierre, Jean Antoine, Koehler Jean Frédéric, Lavigne Isaac, Latourbie Jean Bte. Entrebe, Lalonde Charles, Lobit les époux, Henri, Lewkovicz Henri, Lassalotte Jean, Lenoir Alexandre, Levy Félix, North Hélène, Morillard Joseph, Maire Mme Vve Née Gall, Martinet Gustave, Mastral Eugène, Ovellane, Ouvrier, Poirié Auguste, Pozzi Pascal, Ponsan Dominique, Porvaux Victor, Présal Maurice François, Quay-Thevenon Alfred, Réal Adolphe, William, Strubb François Joseph, Sembron les époux, Taylor les époux, Wilhelm, Derrey les époux, Sahnquip François Frédéric, Mirri P. T. Clark la famille.

Ce 12 mars 1875.
Le Consul de France, gérant,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
13mars—1an

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104.....rue du Canal.....104

VINGT-ET-UNIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant: risques expirés le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu.....$589,621 05
Sur risques de mer.....52,556 10
Sur risques de rivières.....35,983 05
Total des primes.....$678,160 20
En moins, primes non expirées.....121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875.....$556,692 22
Pertes payées:
Sur risques d'incendie.....$257,344 41
Sur risques de mer.....47,782 44
Sur risques de rivières.....22,345 65
.....$327,476 90
Taxes.....25,009 18
Réassurances et primes remboursées.....28,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt.....54,970 07
.....$454,200 07
Profit.....$102,4[illegible] 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières.....$252,814 42
Bons de la ville.....216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres.....71,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages.....327,2[illegible] 85
Effets à recevoir.....88,17[illegible] 00
Primes en voie de recouvrement.....44,404 73
Bons de l'Etat.....650 00
Actions d'assurance.....19,124 46
Actions du Valette Dry Dock Comp.....10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association.....20 0 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall.....5000 00
En caisse.....103,587 29
.....$1,223 8[illegible] 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 17 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby, H. Fatjo, P. Fourchy, S. Z. Relf, M. W. Smith, L. F. Généres, J. J. Fernandez, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte.
16 juin—1an

VINGT-SIXIÈME ÉTAT ANNUEL —DE LA— **Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.**
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie.....$201,308 60
Primes de mer.....42,344 83
Primes des rivières.....112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.....276,157 74
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie.....$69,847 56
Sur risques de mer.....15,447 [illegible]
Sur risques de rivières.....55,353 91—$140,349 19
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.....73,755 33—214,054 2[illegible]
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital).....$62,133 1[illegible]
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.....$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 33—$99,617 34
Prêts sur actions, sur demande 17,0[illegible] 56
Argent en banque.....63,0[illegible]
Propriétés foncières.....118,759 47
Bons de la ville, actions de banques et autres.....153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.....37,814 11
Total de l'actif.....$510,301 9[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, Adam Thompson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, John M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forchelmer, Joseph B. Wolfe, R. B. Post, Edward Pilsbury, John K. King, Fred'k Camerden, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. C. Jurey, Edward Nalle, George W. Sentell, A. Levi.
24mai—1an

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1866.
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOPZSCH, Inspecteur.
DIRECTEURS:
J. Armbruster, J. Kohn, R. F. Theurer, G. H. Braughn, Geo. Binder, F. Thormachlen, H. Curtius, G. L. L. Mayer, J. Voelkel, C. Del Bondio, H. Oertling, Frank Vattar, P. W. Dielmann, H. Redwitz, J. J. Weckerling, A. Gaiser, L. Reiler, J. A. Webert, L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier, J. Hassinger, H. Schultz, F. M. Ziegler.
8 juin—1an

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, VICHY, KISSINGEN et CONGRESS WATERS.
Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.
Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix.
29oct—1an

Maison établie en 1857.
G. PITARD,
Importateur et marchand de
QUINCAILLERIE,
GRILLES pour cheminées, (GRATES,) PEINTURES, HUILES, VERNIS, VITRES, PAPIERS PEINTS, &c.
221 & 223...rue du Canal...221 & 223
entre Remparts et Bassin.
Autrefois au No 319 rue Commune.
30 mai—3m—MaJD

Guérison gratuite des crises!!!

TOUTE personne atteinte de crises est priée de s'adresser au Dr PRICE, qui lui enverra une bouteille de son remède, par express.

GRATIS

Les seuls frais sont ceux de l'exprès, lesquels, vu l'étendue de mes affaires, se montent à peu de choses.

Il étudie Les crises ou l'épilepsie depuis nombre d'années; il garantit que son remède opérera une guérison.

Ne manquez pas de lui en demander une bouteille; elle ne vous coûtera rien.

Et vous Guérira,

quelque opiniâtre que soit le mal, quel que soit le nombre de remèdes que vous ayez essayés en vain.

Il envoie les circulaires et les témoignages Avec la bouteille.

Donnez votre adresse, votre bureau de poste etc.

Adressez votre demande au Dr. CHAS. T. PRICE, 67 William street, New York.
20 fév—1an

L. GIROT,
Tailleur et Marchand de Linge fait.
AU No 11 DE LA RUE DU CAMP,

informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises du meilleur goût et de première qualité.

Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve tous les avantages dans l'établissement de M. GIROT: belle étoffe, coupe élégante et prix réduits pour du comptant. M. Girot lui-même coupe toute sa commande et garantit tout ce qu'il entreprend.

Son stock d'habillements confectionnés est aussi fort remarquable et il est offert à des prix selon le temps.
18 nov—1an

VENTES JUDICIAIRES.

La dame M. L. Broughton vs. Wm. E. Myers.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 6,837—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, douze de juillet 1875, à cinq heures p. m. à mon entrepôt, Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles transportés de la maison No ... rue Baronne, entre celles Washington et Sixième, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—3t

J. Noel vs. F. J. Fleming.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 42,627—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 10 de juillet 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN, situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, des Remparts, (autrefois d'Amour) et Bourgogne (autrefois de Craps) et mesurant, mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue Marigny, sur soixante-six pieds sept lignes de profondeur entre lignes parallèles, et désigné par la lettre A, suivant plan dressé par Arthur de Armas, arpenteur, daté du 10 mai 1874, et déposé par recours au greffe de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, au procès No 37,18[illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 juin—3t

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes.

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par W. L. JURGIELEWICZ, Pharmacien au coin des rues Magasins et Thalie, Nlle-Orléans, Lne.
22nov—1an

Guérison de la Consomption.

Aux éditeurs de l'*Abeille*.

Messieurs—Veuillez annoncer à vos lecteurs que j'ai

Un remède souverain pour la Consomption, pour tous les maux de gorge et toutes les affections pulmonaires, que j'ai guéri des centaines de cas et donnerai

$1000.00

dans un cas où il ne ferait pas de bien au malade. Ce remède m'inspire une telle confiance que je l'enverrai une fois, gratis, à la personne qui me le fera demander.

Veuillez montrer cette lettre à celles de vos connaissances qui souffrent de maux de gorge ou de maladies de poumons et obligez

Votre serviteur,
DR. T. F. BURT,
69 William Street, New York.
20 fév—6m

JOS. DAVID,
127 Vieille Levée et Decatur,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries, Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations...

Wm. H. SHEPARD,
166.....RUE DU CAMP.....166

Agent général pour la vente de la Machine à fourbir, patentée, de Pirrong.

Patentée du 13 octobre 1874.

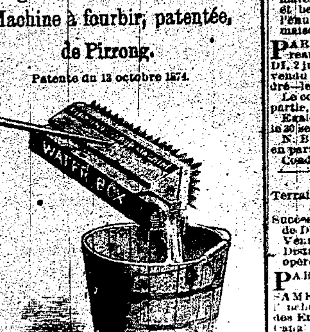

C'est la seule machine du monde qui prend l'eau sans drap ou sans éponge.

Elle nettoye et sèche le plancher avec une merveilleuse rapidité, sans qu'il ait besoin de s'agenouiller, de se baisser ou de mettre la main dans de l'eau sale.

Elle change la fourbisseuse—le plus désagréable des travaux du ménage—en une tâche qui se fait en peu de temps et très aisément.

Elle est faite des meilleurs matériaux; elle dure et on garantit que l'acheteur en sera content.

A vendre par E. F. MIOTON, QUEYROUZE & BOIS, STAUFFER, MACREADY & CO., RICE BROS & CO., W. C. SHEPARD & CO., SAMUEL K. MOORE, BRIGGS, PAYNE & CO., SCHMIDT & ZIEGLER et un grand nombre d'autres maisons.
22mai—3m

MEUBLES.
R. M. & B. J.
MONTGOMERY,
Marchands de Meubles.
Bureaux et salles d'encan, au
Armory Hall, 87 rue du Camp.

MEUBLES — MEUBLES

Depuis la grande baisse dans les prix des meubles, nous avons acheté les assortiments de meubles les meilleurs et les plus choisis que l'on puisse trouver au SUD, comprenant des ameublements de salons, dorés et doublés de SOIE, REPS et CRIN; ameublements de chambres à coucher des derniers genres et des derniers dessins; ameublements de salles à manger; meubles de bureaux et de bibliothèques; meubles ordinaires pour habitation; Glaces Françaises et Allemandes que nous offrons à des PRIX défiant toute concurrence aux ventes privées ou d'encan. Ayant l'intention de demeurer en ville et de continuer nos affaires, il sera de notre intérêt en même temps qu'un plaisir de contenter nos clients. Avant d'acheter ailleurs, venez visiter nos magasins.
24 mars—1m

MEUBLES.

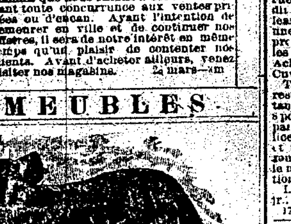

MR. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livres, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.
JULES TARDOS, Jr.
No 71 rue Tchoupitoulas.
21avril—

Avez-vous besoin d'argent?

ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1 par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.
J. BEGON.
18 fév—1 an coin Dauphine et St-Louis

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLÉANS.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$33,7[illegible]
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,377 88
Dû par d'autres banques nationales	6,396 81
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,143 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	245 00
Espèces	144 18
Billets Legal Tender	70,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 81

PASSIF.

Capital payé	$200,000 00
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	72,303 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,380
Dépôts individuels	263,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,880 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	966 77
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,739 43
Total	$714,922 81

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.
JOHN H. PIKE, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874.
GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.
1000 douzaines mouchoirs toile.

PAR VINCENT & CO.—Aux Nos 62 et 64 rue Douane—JEUDI, 1er juillet 1875, à 10 heures du matin, il sera vendu—

250 lots marchandises sèches étrangères et américaines.
—ET—
1000 douzaines mouchoirs toile blanche.
1er juil—

PAR S. GUINAULT.

Propriété face aux rues St-Pierre et Orléans.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 3 juillet 1875, ... il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Deux lots de terre désignés par les Nos 6 et 15, courant de la rue Saint Pierre à la rue d'Orléans, entre Galvez et Miro, mesurant 30 pieds de face à chacune des rues St-Pierre et Orléans, sur un profondeur moyenne de 159 pieds 3 lignes. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant deux chambres et galerie, cuisine couverte en zinc, citerne, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste payable à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes payables en 1876 et le dessèchement en sus du prix d'adjudication. L'acheteur se soumettant aux clauses finales d'usage.
1er juil

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 juillet 1875, il sera vendu à 10 heures de l'après-midi, rue Dumaine 91, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Un lot de meubles meublant, ustensiles de cuisine, faïence, verrerie, &c., &c.

Conditions comptant.
1er juil—

VENTE RENVOYÉE.

Vente sans réserve d'une propriété de valeur à étage, rue St-Pierre No 48.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau coin Passage de la Bourse, et de la rue Bienville.—SAMEDI, 3 juillet 1875, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Une maison en briques à étage avec balcon sur la rue, ayant un magasin au rez de chaussée et quatre chambres à l'étage supérieur, une bâtisse en briques à étage attenante à la maison ayant cuisine et lieux d'aisance au rez de chaussée et deux chambres au-dessus, cour carrelée, water-works, &c. Cette maison est construite sur un terrain mesurant 24 pieds 7 pouces de face à la rue St-Pierre, sur 60 pieds de profondeur (mesure française) entre les rues Chartres et Royale. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en un billet portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant T. Buisson, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1875 payables en 1875 et le dessèchement outre le prix d'adjudication. L'acheteur se soumettant aux clauses pénales d'usage.
30 juin—

PAR ALBERT PAUL.

Jolis meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger; faïence, verrerie, belles glaces françaises, meubles de cuisine.

Une belle table de billard, queues, &c.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux; No 40 rue Royale—JEUDI, 1er juillet 1875, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, pour cause de départ, à la résidence No 125 de la rue St-Philippe, entre les rues Remparts et St-Claude—

Un assortiment général de meubles de salon, chambres à coucher, salle à manger.
29juin—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente de mobilier—le propriétaire ne voulant plus tenir maison.

Magnifiques meubles de salon en bois de rose massif, recouverts de brocatelle soie rouge brodée, piano Pleyel droit, tapis de Bruxelles riches, Whatnot en bois de rose et à glace française, table de centre en bois de rose et à dessus en marbre, meubles de salle à manger, en noyer noir, riches toiles cirées, porte chapeaux, faïence et verrerie, portraits à l'huile, des grands miroirs; stores riches, magnifiques meubles Victoria de chambres à coucher en noyer noir; magnifiques meubles Victoria de chambres à coucher en chêne massif; matelas, oreillers, etc; fourneaux Charter Oak et beaucoup d'autres objets de ménage, dont l'énumération serait trop longue; tout de la maison, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, No 46 Passage de la Bourse.—VENDREDI, 2 juillet, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au No 502 de la rue Baronne, coin St. André—le propriétaire ne voulant plus tenir maison.

Le contenu de la dite maison, comprenant en partie, les articles ci-dessus énumérés.

Egalement, le bail de la maison, lequel expire le 30 septembre 1875.

N. B. Les meubles n'ont que peu servi et sont en parfait état.

Conditions—Comptant.
30 juin—

Terrains de prix, nus et améliorés, dans le Deuxième et le Troisième Districts.

Succession d'Arthur Meuillon, Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans No. 8901—Vente par ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District et du consentement des parties, pour opérer un partage.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau, No 46 Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 juillet 1875, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District et du consentement des parties intéressées dans la susdite succession—les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Trois terrains, Nos. 20, 21 et 22 de l'îlet No. 55, compris entre la Promenade Carondelet et les rues Roman, St Pierre et Derbigny. Les dits terrains ensemble mesurent ... de face à la Promenade Carondelet, sur 114 pieds (plus ou moins) de profondeur. Achetés de Hagan et héritiers Lafayette. Acte pardevant L. Herman, le 1er juin 1840.

2°.—Le terrain No 2 du même îlet formant l'angle des rues St-Pierre et Derbigny, ayant 27 pieds de face à la rue St Pierre, 27 pieds 4 lignes sur la ligne du fond, 102 pieds 6 lignes de profondeur sur la rue Derbigny, 103 pieds 8 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale. Acheté de Hall et Whitmore, acte pardevant A. Chiapella, le 26 janvier 1852.

3°.—Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Amour, Mandeville, Bons Enfants et Marigny. Le dit terrain a 31 pieds de face à la rue Amour, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Acheté de Dr. Armas, acte pardevant ..., le 9 août 1844.

4°. Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Levée, Hospital, Gallatin et Ursulines. Le dit terrain a 24 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Levée, 25 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue Gallatin, 93 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne qui s'étend vers la rue de l'Hôpital et 92 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Acheté de Joseph Clark, acte pardevant G. B. Cenas, le 24 décembre 1842.

5°. Trois terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Enghien, Grands Hommes, Craps et Poëte. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 9, 10, et 11, et ont ensemble 51 pieds 3 pouces de face à la rue Enghien, sur une profondeur de 105 pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Craps, et 99 pieds plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne et 2 pieds 5 pouces dans le fond. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Acheté de Mme Vve Depas, acte pardevant A. Chiapella, le 17 mars 1847 et de la succession Anderson Young, acte pardevant ..., le 31 décembre 1847.

6°. Un terrain, No 1 de l'îlet 55 compris entre la Promenade Carondelet et les rues Roman, St Pierre et Derbigny. Le dit terrain forme l'angle de la Promenade Carondelet et de la rue Derbigny; il a 27 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la Promenade Carondelet, sur 102 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny, 103 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 22, et 27 pieds 1 ligne de largeur dans le fond. Ensemble, les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent. Acheté de Hagan et Lafayette, acte pardevant A. Chiapella, le 20 mai 1841.

7°. Un terrain, No 6 de l'îlet compris entre les rues Ste. Anne, Orléans, St. Claude et Tremé. Le dit terrain a 33 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans, sur 85 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne parallèle et 85 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Acheté du shérif Augustin, acte pardevant F. Cuvillier, le 6 novembre 1843.

Termes et Conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, assurance et transfert de police, clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) et toutes les clauses habituelles. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
17juin—1, 2, 3 juillet.

Association.
BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée.
TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les bâtisses, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874.....2,349 51
Intérêt du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874.....5,011 [illegible]
Dépenses générales, taxes, loyer, etc. du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874.....8,401 36
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance.....241 45
.....8,642 81 — 7,361 32
Montant pour couvrir les dépenses générales &c.....1,281 46
.....8,642 81

L'Association a l'actif suivant:
Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilège de vendeur.....99,071 38½
Effets à recevoir.....7,160 15
Propriétés foncières.....947 35
En caisse.....88 68½
Divers débiteurs.....2,784 70
Installations.....1,000 00 — 111,052

PASSIF.
Actions payées en plein.....77,250 00
Actions payées en partie.....5,239 00
Compte de scrip.....4,150 00
Dividende No 1 non réclamé.....1,273 20
Divers créanciers.....1,787 95
Compte de dépôts.....595 20
Surplus de l'actif.....20,657 42 — 111,052

Nous soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

HOFFMANN, MARKS & CO.

330 lots habillements fins et fashionables, pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons.
125 lots chapeaux et casquettes castor, nutria, laine et paille.
96 lots lingerie de messieurs.
50 ... malles, valises, sacs, parapluies, etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alexandre Levy, encanteur—JEUDI, 1er juillet, à 10 heures et demie du matin à leur salle d'encan, No 33 de la rue de Chartres, il sera vendu—

Un petit stock de marchandises bien choisies.
Conditions au comptant.
1er juil—

PAR E. ROGER & CO

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
250 douzaines Souliers fins de Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO., Hy. Samory, encanteur—JEUDI, 1er juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan Nos 45 et 47, rue Décatur (anciennement Vieille-Levée).

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
250 douzaines Souliers fins de Philadelphie.
Comprenant un bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.
Conditions à la vente.
30 juin—

PAR C. E. GIRARDEY.

La maison en bois, double et à étage, au No 302 de la rue de l'Hôpital; entre les rues Roman et Derbigny.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 3 juillet 1875, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

L'AGRÉABLE MAISON EN BOIS DOUBLE ET A ÉTAGE, portant le No 302 de la rue de l'Hôpital, dans l'îlet compris entre les rues de l'Hôpital, Ursulines, Derbigny et Roman. Le terrain a 31 pieds 11 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur ... pieds ... pouces ... lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la maison en bois, double et à étage, portant le No 302 de la rue de l'Hôpital; louée $22 par mois.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété portant toutes les clauses de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent (honoraires d'avocat), transfert de police d'assurance, etc. Il sera payé par l'acquéreur, outre le prix d'adjudication, toutes les taxes de 1874 et après le jour de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. Thos. Guyol, notaire public.
27juin—

Du consentement des parties.

L'agréable résidence basse et à mansarde portant le No 49 de la rue des Remparts, entre les rues Bienville et Douane.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 3 juillet 1875, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera vendu positivement, à l'enchère publique, du consentement des parties—

La très agréable résidence de M. A. Aucoin, portant le No 49 de la rue des Remparts, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bassin, Bienville et Douane. Le terrain a 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face aux rues Remparts et Bassin, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

La propriété a de très grands agréments; elle est située dans un des plus charmants quartiers de la ville.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès, transfert de police d'assurance, paiement par l'acquéreur, de toutes les taxes payables en 1874, et jusqu'au jour de la vente, outre le montant de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. Thos. Guyol, notaire public.
20 juin—à la vente

PAR NASH & HODGSON.

PROPRIÉTÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Ilot de prix dans la rue Claiborne, Subdivisé en 24 terrains. Vente au gré des acheteurs.

Dans l'affaire Charles Case, receveur du First National Bank; Cour de Circuit des Etats-Unis, District de la Louisiane, Dossier No 7344.

Vente à l'encan, à longs termes.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 5 de la rue Carondelet.—SAMEDI, 17 juillet 1875, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles en cette ville—en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Woods, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de la Louisiane—en date du 5 juin 1875, dossier de la Cour No. 7344, dans la susdite affaire, il sera vendu, à l'enchère publique—

CET ILET DE TERRE, DE PRIX, situé dans le Troisième District de cette ville, îlot No 25, compris entre les rues Claiborne (jadis St-Avid), Derbigny (jadis Prosper), Union et Bagatelle ou Bourbon—subdivisé en 24 terrains qui ont les dimensions suivantes:

Les terrains Nos 1 à 10, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Claiborne et Bagatelle et le terrain No 10 forme l'angle des rues Claiborne et Union.

Les terrains Nos 11 et 12 ont chacun 35 pieds 1 pouce de face à la rue Union sur une profondeur de 51 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les terrains Nos 13 et 14 ont chacun 35 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de 51 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les terrains Nos 15 à 24, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain No 15 forme l'angle des rues Derbigny et Bagatelle. Le terrain No 24 forme l'angle des rues Derbigny et Union. Le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, au pied américain, d'après un plan dressé par Chas. A. De Armas, architecte, daté du 17 juillet 1872, et exposé actuellement à la Bourse d'encan St. Charles.

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant: le reste à 1 et 2 ans, à 8 pour cent d'intérêt, toutes les clauses d'usage—hypothèque spéciale, privilège de vendeur et honoraires d'avocat.—Les acquéreurs pourront payer le tout comptant.

Les actes de vente, y compris toutes les taxes dues et payables en 1875, pardevant Andrew Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
13juin—13 20 27 juin—4, 11 juil au 17 juil.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.
L. F. Généres, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thomas A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHARLES KILSHAW, Trésorier.
29mars—1an

NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37.....Rue Carondelet.....37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE:
Sur risques d'incendie.....$260,074 9[illegible]
Sur risques de rivières.....231,229 76
Sur risques de mer.....44,116 41—$635,419 9[illegible]
En moins—Primes non expirées le 30 avril 1875.....$89,742 00
Primes remboursées.....9,925 50— 99,667 50
Montant net des primes.....$535,752 4[illegible]
PERTES PAYÉES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie.....$134,367 30
Sur risques de rivières.....126,482 58
Sur risques de mer.....8,320 65—$269,170 9[illegible]
Réassurances.....14,309 62
Refaction (rebate).....16,492 81
Taxes d'Etat et de Ville.....22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences.....52,899 81
Profits et pertes.....16,031 40—$390,582 6[illegible]
Balance.....$145,169 8[illegible]
En plus, intérêts, escompte et épargnes.....105,054 67
.....$250,224 53
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû.....110,000 00
Bénéfices net.....140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements.....23,094 5[illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4.....$117,130 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.....$294,483 15
Comptes en voie de recouvrement.....60,325 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons.....522,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances.....38,011 45
Actions de banques et autres actions.....218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville.....73,549 66
Bons de la ville et autres bons.....110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana.....5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association.....5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs.....2,000 00
Propriétés foncières.....60,135 00—$1,486,215 88

PASSIF:
Capital.....$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés.....89,742 2[illegible]
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875.....177,6[illegible]
Casuel (surplus).....118,818 65—1,486,215 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($171,709 68) du montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secr.

DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley, W. A. Johnson, A. Brittin, John I. Noble, A. H. May, John Chaffe, E. H. Snowden, Richard Milliken, T. Lytt. Lyon, Samuel E. Moore, Wm C. Raymond, J. I. Warren, James S Prestidge, R. T. Buckner, Samuel H. Boyd, Saml. Friedlander, Joseph McElroy, A. A. Yates, E. R. Wheelock, John I. Adams, Cyrus Bussey, Isaac Scherck, Wm J. Behan, B. F. Eshleman.
22mai—1m